



## Procès-Verbal de la séance du 12 avril 2022

Nombre de Conseillers Municipaux :

- en exercice : 23
- présents à la séance : 17 (Mme ESPINOSA arrive après approbation du dernier PV)
- Quorum : 12
- date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 07/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de CHARMES SUR RHONE.

**Président** : Thierry AVOUAC - Maire

**Présents** : Philippe BONNEFOY, Jessica MELOTTO BONIFACY, Amandine HILAIRE, Jean-Noël BORELLO, Daniel DUFOUR, Patricia MILESI, Josiane SANCHEZ, Didier SOUILHOL, Jordan PERDRIOLAT, Maryline ESPINOSA, Jean-Marie TERRASSE, Jérôme GOMEZ, Maxence MOUNIER, Vanessa DALLEAU, Alain PONTAL, Sebahat BROLIRON.

**Absents** :

**Absents excusés** : Bruno FOURQUET, Julie SICOIT-ILIOZER, Christophe CHAREYRON, Freddy VASSEUR, DEMAS Nathalie, Florence GOUAGOUT.

**Procuration** : Bruno FOURQUET donne pouvoir à Patricia MILESI, Christophe CHAREYRON donne pouvoir à Jean-Noël BORELLO, Julie SICOIT-ILIOZER donne pouvoir à Jessica MELOTTO BONIFACY, Freddy VASSEUR donne pouvoir à Alain PONTAL, DEMAS Nathalie donne pouvoir à Philippe BONNEFOY, Florence GOUAGOUT donne pouvoir à Maryline ESPINOSA.

**Secrétaire de séance** : Sebahat BROLIRON nommé(e) conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **ORDRE DU JOUR**

### **0. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2022**

Etat des indemnités des élus

#### ***Finances - Jessica MELOTTO BONIFACY***

- 1. Amortissement des immobilisations de faible valeur et incorporelles**
- 2. Vote du Compte de Gestion 2021 - Budget Principal**
- 3. Vote du Compte Administratif 2021 - Budget Principal**
- 4. Affectation de Résultats 2021 - Budget Principal**
- 5. Vote des Taux d'Imposition 2022**
- 6. Vote du Budget Primitif 2022 - Budget Principal**
- 7. Vote du Compte de Gestion 2021 - Budget Annexe Camping**
- 8. Vote du Compte Administratif 2021 - Budget Annexe Camping**
- 9. Affectation de Résultats 2021 - Budget Annexe Camping**
- 10. Vote du Budget Primitif 2022 - Budget Annexe Camping**

#### ***Affaires Scolaires - Maryline ESPINOSA***

- 11. Convention d'objectif 2022-2025 - MJC Centre Social 3 Rivières**

#### ***Informations de M. le Maire***

## 0. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2022

M. le Maire consulte le Conseil Municipal en vue de l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2022

Le conseil municipal,

*Après en avoir délibéré par 16 voix pour, 6 abstentions (M. VASSEUR, M. PONTAL, M. FOURQUET, M. GOMEZ, Mme MILESI, Mme DALLEAU) :*

→ APPROUVE le procès-verbal du 25 février 2022.

.....

### Etat des indemnités des élus

Vu l'Article L.2123-24-1-1,

Considérant que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat,

Nom - Prénom	Fonction exercée	Indemnités (brut)
AVOUAC Thierry	Maire	2 006,93 €
	Vice-Président CCRC	773,99 €
BONNEFOY Philippe	1 <sup>er</sup> Adjoint	536,73 €
	Vice-Président Syndicat des Eaux	696,59 €
SICOIT Julie	2 <sup>ème</sup> Adjoint	536,73 €
	Conseillère départementale	2 139,17 €
SOUILHOL Didier	3 <sup>ème</sup> Adjoint	536,73 €
ESPINOSA Maryline	4 <sup>ème</sup> Adjoint	536,73 €
PERDRIOLAT Jordan	5 <sup>ème</sup> Adjoint	536,73 €
MELOTTO-BONIFACY Jessica	6 <sup>ème</sup> Adjoint	536,73 €
TERRASSE Jean-Marie	Conseiller délégué	225,58 €
HILAIRE Amandine	Conseillère déléguée	225,58 €

Le conseil municipal prend acte de l'état annuel 2021 des indemnités des élus.

.....

## 1. AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DE FAIBLE VALEUR ET INCORPORELLES

Monsieur le Maire rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler.

L'obligation d'amortir s'applique aux communes de plus de 3 500 habitants, néanmoins le conseil municipal des communes inférieures à 3 500 habitants peut décider d'opter pour l'amortissement. Ne sont obligatoires que :

- les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées, comptabilisées au compte 204x conformément à l'article L.2321-2-28 du CGCT,
- les comptes 2031 « Frais d'études » et 2033 « Frais d'insertion » non suivi de la réalisation d'une immobilisation sont sortis de l'actif par opération d'ordre non budgétaire (débit compte 193 et crédit compte 203x) au vu d'un certificat administratif attestant que l'immobilisation n'est pas réalisée.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, à l'exception toutefois :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans,
- des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,
- des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève,
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers [...] sur une durée maximale de trente ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations [...].

Afin de permettre d'assurer l'amortissement des biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est proposé d'adopter les durées d'amortissement des immobilisations suivantes :

Catégorie	Article	Durée
Immobilisation de faible valeur		
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an	< 500 €	1 an
Immobilisation incorporelles		
Logiciels		2 ans
Subventions d'équipement immobilier	204x	20 ans

Le conseil municipal,

*Après en avoir délibéré à l'unanimité :*

- ADOPTE les durées d'amortissement des immobilisations présentées ci-dessus.
- PRECISE que la présente délibération révoque toutes celles précédemment votées concernant les amortissements.

## **2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL**

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Budget Primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,  
Vu le Compte de Gestion du budget 2021 dressé par M. le Trésorier,  
Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2021 par M. le Trésorier, n'appellent ni observation, ni réserve, et est en parfaite concordance avec le Compte Administratif du Budget Général 2021,

En application des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Comptable Public. Le vote de l'arrêté du Compte de Gestion du Comptable Public doit intervenir préalablement au vote du Compte Administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le Compte de Gestion pour l'année 2021 dressé par le Trésorier Municipal.

Le conseil municipal,

*Après en avoir délibéré à l'unanimité :*

→ APPROUVE le Compte de Gestion pour l'année 2021 dressé par le Comptable public, faisant apparaître les résultats définitifs ci-dessous indiqués :

	Budget Général
Fonctionnement	625 997.86 €
Investissement	- 94 736.47 €
Clôture 2021	531 261.39 €

→ AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire.

## **3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-12 et L2121-14,

Vu le Budget Primitif 2021 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent,  
Vu la délibération de ce jour approuvant le Compte de Gestion de la commune pour l'exercice 2021, présenté par le M. le Trésorier,  
Considérant que dans la séance du Conseil Municipal où le Compte Administratif est débattu, M. le Maire qui a exécuté le budget peut assister à la discussion mais qu'il doit se retirer au moment du vote, il est donc nécessaire d'élire un président de séance.

Le conseil municipal,

*Après en avoir délibéré à l'unanimité :*

→ EST ELU Jessica MELOTTO BONIFACY

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 est joint au présent document. Sa présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Il vous est proposé de bien vouloir donner acte de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2021 et valider l'ensemble des opérations réalisées.

M. le Maire quitte la séance pour le vote du Compte Administratif.

Le conseil municipal,

*Après en avoir délibéré par 16 voix pour, 6 contre (M. VASSEUR, M. PONTAL, M. FOURQUET, M. GOMEZ, Mme MILESI, Mme DALLEAU) :*

1° : Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif ; lequel peut se résumer ainsi :

### BUDGET GÉNÉRAL Compte Administratif 2021

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		509 888,54 €		157 588,79 €		667 477,33 €
Opérations de l'exercice	2 311 636,41 €	2 427 745,73 €	674 235,50 €	421 910,24 €	2 985 871,91 €	2 849 655,97 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 311 636,41 €</b>	<b>2 937 634,27 €</b>	<b>674 235,50 €</b>	<b>579 499,03 €</b>	<b>2 985 871,91 €</b>	<b>3 517 133,30 €</b>
Résultats de clôture		<b>625 997,86 €</b>	<b>94 736,47 €</b>			<b>531 261,39 €</b>

Besoin de financement

94 736,47 € au D001

Excédent de financement

Restes à réaliser

156 473,67 € 435 000,00 €

Besoin de financement des restes à réaliser

0,00 €

Excédent de financement des restes à réaliser

278 526,33 €

Besoin total de financement

0,00 €

Excédent total de financement

183 789,86 €

2/ Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

au Compte 1068 (section d'Investissement)

625 997,86 € au Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté

-94 736,47 € au Compte 001 - Déficit d'investissement reporté

3° : Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

5° : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 4. AFFECTATION DE RESULTATS 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2311-5,

Vu le Compte de Gestion présenté par M. le Trésorier Municipal,

Vu la délibération N°2022-000 du Conseil Municipal de ce jour approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 :

- qui indique les modalités de détermination et d'affectation du résultat de l'exercice
- qui précise qu'« après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante, affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section

d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement ».

La réglementation en vigueur prévoit que les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif (CA). Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du C.A. En effet, conformément à l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction M14, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

Madame Jessica MELOTTO BONIFACY, Adjointe aux Finances expose qu'il convient d'affecter les résultats du Compte Administratif général 2021, faisant apparaître :

- un déficit d'investissement cumulé de 94 736.47 €
- un excédent fonctionnement cumulé de 625 997.86 €

ce qui représente un excédent global de clôture de 531 261.39 €

Le conseil municipal,

*Après en avoir délibéré par 17 voix pour, 6 contre (M. VASSEUR, M. PONTAL, M. FOURQUET, M. GOMEZ, Mme MILESI, Mme DALLEAU) :*

→ DÉCIDE d'affecter le résultat 2021 du budget général en affectant les résultats comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépense :

Ligne budgétaire 001 - déficit d'investissement reporté : 94 736.47 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recette :

Ligne budgétaire 002 - excédent de fonctionnement reporté : 625 997.86 €

## **5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités,  
Considérant que le taux de la TFPB pour 2021 était égal aux taux de la TFPB communal cumulé au taux de TFPB 2020 du département de l'Ardèche soit de 37,69 %

Le conseil municipal,

*Après en avoir délibéré à l'unanimité :*

- DÉCIDE de ne pas augmenter les taux de fiscalité
- FIXE les taux des taxes pour l'année 2022 comme suit :
  - TFPB : 37.69 %
  - TFPNB : 97.42 %

## **6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL**

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du Budget Primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant la teneur des débats portant sur les orientations budgétaires,

Madame Jessica MELOTTO BONIFACY, Adjointe aux Finances soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet du budget primitif principal pour l'exercice 2022 :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>2 967 436.86 €</b>	<b>2 967 436.86 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>1 531 223.90 €</b>	<b>1 531 223.90 €</b>

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
002	Report en fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté
	0,00 €		625 997,86 €
011	Charges à caractère général	013	Atténuations de charges
	679 360,00 €		4 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses
	998 600,00 €		150 800,00 €
014	Atténuations de produits	73	Impôts et taxes
	25 000,00 €		1 624 141,00 €
65	Autres charges de gestion courante	74	Dotations, subventions et participations
	484 302,50 €		439 000,00 €
66	Charges financières	75	Autres produits de gestion courante
	35 000,00 €		70 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	76	Produits financiers
	1 600,00 €		6 448,00 €
68	Dotations/provisions	77	Produits exceptionnels
	11 100,00 €		7 050,00 €
022	Dépenses imprévues		
	40 300,61 €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections
	341 406,66 €		40 000,00 €
023	Virement de la section d'investissement		
	350 767,09 €		
	<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>Total recettes fonctionnement</b>
	2 967 436,86 €		2 967 436,86 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001	Exédent d'investissement reporté
	94 736,47 €		0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	10	Dotations, fonds divers et réserves
	278 700,00 €		30 000,00 €
204	Subvention d'équipement versées	13	Subventions d'investissement
	0,00 €		44 711,15 €
21	Immobilisations corporelles	16	Emprunts et dettes assimilées
	583 652,79 €		264 000,00 €
10	Dotations	024	Produit des cessions d'immobilisations
	0,00 €		13 150,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections
	377 660,97 €		341 406,66 €
023	Virement de la section de fonctionnement à l'investissement	041	Opérations patrimoniales
	0,00 €		0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	021	Virement de la section de fonctionnement (ordre)
	40 000,00 €		350 767,09 €
041	Opérations patrimoniales	27	Autres immobilisations financières
	0,00 €		52 189,00 €
	RESTE A REALISER		RESTE A REALISER
	156 473,67 €		435 000,00 €
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>Total des recettes d'investissement</b>
	1 531 223,90 €		1 531 223,90 €

Le conseil municipal,

*Après en avoir délibéré par 17 voix pour, 6 contre (M. VASSEUR, M. PONTAL, M. FOURQUET, M. GOMEZ, Mme MILESI, Mme DALLEAU) :*

- APPROUVE le projet de budget primitif dressé par la commission des finances pour l'exercice 2022.
- ARRÊTE comme suit la balance des dépenses et recettes.

## **7. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE CAMPING**

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Budget Primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,  
Vu le Compte de Gestion du budget 2021 dressé par M. le Trésorier,



Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2021 par M. le Trésorier, n'appellent ni observation, ni réserve, et sont en parfaite concordance avec le Compte Administratif du Budget Annexe Camping 2021,

En application des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Comptable Public. Le vote de l'arrêté des Comptes de Gestion du Comptable Public doit intervenir préalablement au vote du Compte Administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le Compte de Gestion pour l'année 2021 dressé par le Trésorier Municipal.

Le conseil municipal,

*Après en avoir délibéré par 17 voix pour, 6 contre (M. VASSEUR, M. PONTAL, M. FOURQUET, M. GOMEZ, Mme MILESI, Mme DALLEAU) :*

→ APPROUVE le Compte de Gestion pour l'année 2021 dressé par le Comptable public, faisant apparaître les résultats définitifs ci-dessous indiqués :

	Budget Camping
Fonctionnement	26 466.21 €
Investissement	- 1 091.78 €
Clôture 2021	25 374.43 €

→ AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire

## **8. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE CAMPING**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-12 et L2121-14,

Vu le Budget Primitif 2021 du Camping de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu la délibération de ce jour approuvant le Compte de Gestion du Camping de la commune pour l'exercice 2021, présenté par le Trésorier Municipal,

Considérant que dans la séance du Conseil Municipal où le Compte Administratif est débattu, M. le Maire qui a exécuté le budget peut assister à la discussion mais qu'il doit se retirer au moment du vote, il est donc nécessaire d'élire un président de séance.

Le conseil municipal,

*Après en avoir délibéré à l'unanimité :*

→ EST ELU Jessica MELOTTO BONIFACY

Le Compte Administratif du Camping de l'exercice 2021 est joint au présent document. Sa présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Il vous est proposé de bien vouloir donner acte de la présentation faite du Compte Administratif du Camping de l'exercice 2021 et valider l'ensemble des opérations réalisées. M. le Maire quitte la séance pour le vote du Compte Administratif.

Le conseil municipal,

*Après en avoir délibéré par 16 voix pour, 6 contre (M. VASSEUR, M. PONTAL, M. FOURQUET, M. GOMEZ, Mme MILESI, Mme DALLEAU) :*

1° : Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ; lequel peut se résumer ainsi :

### BUDGET CAMPING Compte Administratif 2021

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		27 041,99 €	13 984,72 €			13 057,27 €
Opérations de l'exercice	24 575,78 €	24 000,00 €	9 595,81 €	22 488,75 €	34 171,59 €	46 488,75 €
<b>TOTAUX</b>	<b>24 575,78 €</b>	<b>51 041,99 €</b>	<b>23 580,53 €</b>	<b>22 488,75 €</b>	<b>34 171,59 €</b>	<b>59 546,02 €</b>
Résultats de clôture		<b>26 466,21 €</b>	<b>1 091,78 €</b>			<b>25 374,43 €</b>
Besoin de financement (D001)			<b>1 091,78 €</b>			
Excédent de financement (R001)			<b>0,00 €</b>			
Restes à réaliser						
Besoin de financement			<b>1 091,78 €</b>			
Excédent de financement des restes à réaliser						
Besoin total de financement					D001	
Excédent total de financement						
2/ Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			<b>1 091,78 €</b>			au Compte 1068 Investissement
			<b>25 374,43 €</b>			au Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
			<b>-1 091,78 €</b>			au Compte 001 Déficit d'investissement reporté

3° : Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

5° : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 9. AFFECTATION DE RESULTATS 2021 - BUDGET ANNEXE CAMPING

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2311-5,

Vu le Compte de Gestion présenté par M. le Trésorier Municipal,

Vu la délibération N°2022-000 du Conseil Municipal de ce jour approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 :

- qui indique les modalités de détermination et d'affectation du résultat de l'exercice
- qui précise qu'« après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante, affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement ».

La réglementation en vigueur prévoit que les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif (CA). Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du C.A. En effet, conformément à l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction M14, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

Madame Jessica MELOTTO BONIFACY, Adjointe aux Finances expose qu'il convient d'affecter les résultats du Compte Administratif du Camping 2021, faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 26 466.21 €
- un déficit d'investissement cumulé de 1 091.78 €

ce qui représente un Excédent global de clôture de 25 374.43 €

Le conseil municipal,

*Après en avoir délibéré par 17 voix pour, 6 contre (M. VASSEUR, M. PONTAL, M. FOURQUET, M. GOMEZ, Mme MILESI, Mme DALLEAU) :*

→ DÉCIDE d'affecter le résultat 2021 du camping comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Recettes :

Ligne budgétaire 1068 - résultat de fonctionnement reporté : 1 091.78 €

Dépenses :

Ligne budgétaire 001 - résultat d'investissement reporté : 1 091.78 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Ligne budgétaire 002 - résultat de fonctionnement reporté : 25 374.43 €

## **10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE CAMPING**

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du Budget Primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe du Camping,

Considérant la teneur des débats portant sur les orientations budgétaires,

Madame Jessica MELOTTO BONIFACY, Adjointe aux Finances soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet du budget primitif annexe du camping pour l'exercice 2022 :

<b>BUDGET ANNEXE CAMPING</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>43 374.43 €</b>	<b>43 374.43 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>42 584.63 €</b>	<b>42 584.63 €</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	2 087,03	0,00	1 881,58	0,00	1 881,58
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>5 887,03</b>	<b>0,00</b>	<b>1 881,58</b>	<b>0,00</b>	<b>1 881,58</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	16 091,78		38 988,82	0,00	38 988,82
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	2 504,03		2 504,03	0,00	2 504,03
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>18 595,81</b>		<b>41 492,85</b>	<b>0,00</b>	<b>41 492,85</b>
<b>TOTAL</b>		<b>24 482,84</b>	<b>0,00</b>	<b>43 374,43</b>	<b>0,00</b>	<b>43 374,43</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>43 374,43</b>
--	------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	11 425,57	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>11 425,57</b>	<b>0,00</b>	<b>18 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>11 425,57</b>	<b>0,00</b>	<b>18 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 000,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 425,57</b>	<b>0,00</b>	<b>18 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>25 374,43</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>43 374,43</b>
--	------------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 000,00	0,00	31 691,59	0,00	31 691,59
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 691,59</b>	<b>0,00</b>	<b>31 691,59</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 595,81	0,00	9 801,26	0,00	9 801,26
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>9 595,81</b>	<b>0,00</b>	<b>9 801,26</b>	<b>0,00</b>	<b>9 801,26</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>21 595,81</b>	<b>0,00</b>	<b>41 492,85</b>	<b>0,00</b>	<b>41 492,85</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>21 595,81</b>	<b>0,00</b>	<b>41 492,85</b>	<b>0,00</b>	<b>41 492,85</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 091,78</b>
--	-----------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>42 584,63</b>
---	------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	13 984,72	0,00	1 091,78	0,00	1 091,78
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>16 984,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 091,78</b>	<b>0,00</b>	<b>1 091,78</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>16 984,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 091,78</b>	<b>0,00</b>	<b>1 091,78</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	16 091,78		38 988,82	0,00	38 988,82
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 504,03		2 504,03	0,00	2 504,03
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>	18 595,81		41 492,85	0,00	41 492,85
	<b>TOTAL</b>	35 580,53	0,00	42 584,63	0,00	42 584,63
+						
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						0,00
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						42 584,63

Le conseil municipal,

*Après en avoir délibéré par 17 voix pour, 6 contre (M. VASSEUR, M. PONTAL, M. FOURQUET, M. GOMEZ, Mme MILESI, Mme DALLEAU) :*

- APPROUVE le projet de budget annexe du camping primitif dressé par la commission des finances pour l'exercice 2022.
- ARRÊTE comme suit la balance des dépenses et recettes.

## **11. CONVENTION D'OBJECTIF 2022-2025 - MJC CENTRE SOCIAL 3 RIVIERES**

Madame ESPINOSA expose, la convention d'objectifs 2022-2025 à intervenir avec l'association MJC - Centre Social 3 Rivières, la commune de Charmes-sur-Rhône, la commune de St-Georges-les-Bains, et la commune de Beauchastel.

Cette convention d'objectifs répond à la nécessité pour les partenaires cosignataires d'établir clairement les objectifs partagés et concertés qui les lient ainsi que les moyens et les financements qui participent précisément à la mise en œuvre des actions. Les communes de Charmes-sur-Rhône, St-Georges-les-Bains, et Beauchastel s'associent dans une volonté commune pour confier à la MJC - Centre Social 3 Rivières une mission de développement de l'animation sociale, culturelle et éducative sur leur territoire.

La présente convention explicite le partenariat tripartite entre les collectivités locales et l'association locale. Elle vise à :

- Fixer les modalités du partenariat en termes d'objectifs et de moyens sur l'ensemble du territoire et de façon équitable.
- Définir et arrêter les démarches de mise en œuvre des diverses actions à mener.
- Définir et arrêter les modalités de concours des collectivités pour ces actions.

Pour permettre à la MJC - Centre Social de mener à bien ses actions, principalement en direction des habitants du territoire, les collectivités lui apportent les moyens matériels listés dans la convention et s'engagent à verser à l'association une subvention annuelle. La répartition des participations des communes pour cette subvention sera calculée au nombre d'habitants. Le coût d'augmentation exceptionnelle de la masse salariale sera absorbé par les parties à hauteur d'un quart chacune.

La participation financière pour l'année 2022 au titre du projet associatif et le fonctionnement de l'association d'un montant de 216 320.29 € est répartie comme suit :

- 87 541.38 € pour la commune de St-Georges-les-Bains
- 105 967.16 € pour la commune de Charmes-sur-Rhône
- 22 811.75 € pour la commune de Beauchastel

La participation financière pour l'année 2022 au titre du pilotage et du poste de direction d'un montant de 65 000.00 € est répartie comme suit :

- St-Georges-les-Bains : 19 907.76 €uros
- Charmes-sur-Rhône : 24 957.24 €uros
- Beauchastel : 20 135.00 €uros versement par la CAPCA convention spécifique

Vu le projet de convention d'objectifs 2022-2025,

Le conseil municipal,

*Après en avoir délibéré par 17 voix pour, 6 abstentions (M. VASSEUR, M. PONTAL, M. FOURQUET, M. GOMEZ, Mme MILESI, Mme DALLEAU) :*

- APPROUVE les termes de la convention à passer avec l'association MJC - Centre Social 3 RIVIERES, la commune de Charmes sur Rhône, la commune de St-Georges-les-Bains, la commune de Beauchastel.
- DIT que cette convention prend effet à compter du 1er janvier 2022 pour quatre ans soit jusqu'au 31 décembre 2025.
- APPROUVE le montant de subvention, pour le projet associatif et le fonctionnement de l'association, prévue au titre de ladite convention à hauteur de 105 967.16 €, montant révisable chaque année, en janvier de l'année N sur commun accord entre les collectivités et l'association.
- APPROUVE le montant de subvention, pour le poste de direction, prévue au titre de ladite convention à hauteur de 24 957.24 €, montant révisable chaque année, en janvier de l'année N sur commun accord entre les collectivités et l'association.
- AUTORISE Monsieur la Maire ou son représentant à signer la présente convention d'objectifs ainsi que les décisions annuelles de modification des montants de participations et autres avenants.
- DIT que les crédits seront prévus aux budgets concernés, Chapitre 65.